

# Artigueloutan

Bulletin municipal  
Juillet 2013

1  
0  
1  
N



La fête de l'école le dimanche 23 juin : le temps incertain n'a pas contrarié le bon déroulement de la fête de l'école, l'enthousiasme communicatif des enfants, des enseignants, des parents d'élèves a avantagement remplacé le soleil.

Des danses, des chants, c'était la fête de la musique au rythme des comédies musicales pour le plus grand plaisir des enfants mais aussi des enseignants qui ont accompli leur part du spectacle.  
Le tout, orchestré par l'association des parents d'élèves, à la fois animateurs, régisseurs, serveurs, cuisiniers, déménageurs...  
Une organisation sans faille qui a permis à tous de vivre une excellente fête de l'école. Les conserves de la pépère communale, saucisses, boudins et pâtés, ont ajouté au plaisir de la journée. Merci à tous !



# Sommaire - Etat civil

## Divers

### Sommaire

p.2	.... Sommaire - Etat civil - Divers - Le mot du Maire
p.3	..... Les nouveaux rythmes scolaires
p.4	..... Les Finances communales - Budget 2013
p.5	..... Budget 2013, suite - Investissement
p.6	..... Les projets - Travaux en cours
p.7	..... Les projets, (suite)
p.8	..... Le Contrat de territoire avec le C.G.
p.9	..... Le SCOT du Pays du Grand Pau
p.10	..... Social - Vie locale
p.11	..... Retour sur images - Vie locale
p.12	..... Retour sur images - La pèlère
p.13	..... Retour sur images - La pèlère (suite)
p.14	..... Retour sur images - Les fêtes
p.15	..... Numéros utiles - Infos pratiques
p.16	..... Agenda - Les prochaines animations

### Etat civil

#### Naissances :

Camille PUYO, le 15 mars  
Lucie SEGUIER, le 6 avril  
Nina CAILLABET, le 28 mai  
Gabin Forgue, le 21 juin

#### Décès :

Annie LOUBET, le 13 avril  
Raymond TREMELI, le 16 avril

### Les réunions du Conseil

Le 23 janvier, le 7 mars, le 26 mars, le 12 avril,  
le 24 avril, le 24 mai, 18 juin

### SAVOIR VIVRE dans votre commune...

#### Quelques rappels à l'usage de tous

##### Les travaux de bricolage et de jardinage :

afin de respecter la tranquillité du voisinage,  
notamment les samedis, dimanches et jours fériés,  
merci de respecter les horaires suivants :  
9h à 12h et de 15h à 19h le samedi  
10h à 12h le dimanche et jours fériés

##### Bacs à ordures ménagères :

nous vous demandons de ne pas laisser  
toute la semaine vos conteneurs sur la voie  
publique.



### Divers

#### Déchets verts :

des composteurs sont mis gratuitement à votre  
disposition : renseignements au 05 59 14 64 30.

#### Distribution du courrier :

à la demande de la Poste, afin de faciliter la distribution, il est  
demandé de veiller à indiquer sur vos boîtes aux lettres, votre  
nom, adresse exacts.

Depuis le mois d'avril, les courriers recommandés sont  
disponibles à l'agence postal  
du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30.

Direction de la publication : Mme Michèle Laban-Winograd - Maire d'Artigueloutan  
Rédaction : Mairie d'Artigueloutan - 64420  
Réalisation et mise en page : Alain Personne - Artigueloutan  
Impression : Imprimerie Perspective - Pôle Gutenberg - 64160 Morlaàs

### Le mot du Maire et du Conseil municipal

Le printemps nous a manqué en ce début d'année 2013 et il faut se contrôler pour ne pas tomber dans l'impatience, la morosité qui peuvent altérer nos rapports aux autres.

Pourtant, à Artigueloutan, nous sommes bien chanceux de ne pas être victimes des catastrophes que connaissent nos proches voisins. La solidarité devra jouer en faveur de ces villes et villages sinistrés par les inondations et nous y prendrons part.

Les intempéries que nous avons subi ces derniers mois vont modifier notre environnement : des maïs minuscules, qui auront peine à se développer, certains champs ne seront pas semés, du foin couché, mouillé, ce sera une année calamiteuse pour les agriculteurs qui voient leur travail, leur revenu compromis.

Les habitants que nous sommes se plaindront des routes ou chemins endommagés, mal entretenus, des travaux en retard, des limaces qui dévorent les fleurs, de la mauvaise mine des jardins ...

Après ces mois si maussades, l'été réussira t'il à s'imposer ?

Ces six premiers mois de l'année ont été consacrés particulièrement à la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires, au travers de multiples rencontres entre les parents d'élèves, la municipalité, le centre de loisirs, les associations communales, la commune de Nousty, des efforts qui seront couronnés de succès, nous en prenons le pari.

Fruit de cette mobilisation, nous aurons le plaisir de signer au mois de juillet, quatre contrats d'avenir au profit de jeunes filles motivées qui trouveront ainsi leur premier emploi et des perspectives pour leur avenir professionnel.

Les réflexions menées autour de la méthanisation, projet essentiel pour les agriculteurs, continuent et nous avons la satisfaction de voir la communauté d'agglomération s'impliquer aux côtés de la commune. Au fil des rencontres organisées cet hiver, notre approche concernant l'installation d'une usine de méthanisation à Artigueloutan s'affine et nous sommes désireux de poursuivre la démarche en collaboration étroite avec les agriculteurs concernés.

Vous trouverez dans ce bulletin une page consacrée aux documents cadre en cours d'élaboration et dans lesquels, en qualité de vice présidente de l'agglomération et du Syndicat mixte du Pays du Grand Pau, je suis très impliquée. Ces documents vont s'imposer à nos règles communales, il faudra s'y adapter.

L'an dernier, à la même époque, je vous engageais à rester en vacances à Artigueloutan tout l'été : cette année, si vous voulez profiter d'un peu de soleil et de chaleur, peut être faudra t'il vous expatrier ?

Quelque soit votre choix, nous nous retrouverons à la rentrée pour participer aux nombreuses animations prévues dès septembre.

BONNES VACANCES !  
Michèle Laban-Winograd

# Les nouveaux rythmes scolaires

## Présentés aux parents d'élèves

### Une organisation effective en septembre 2013

Une réunion d'information s'est tenue le 11 juin afin de rendre compte aux parents d'élèves du travail effectué depuis le mois de janvier dans la perspective de la mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires à la rentrée de septembre.

Les enfants auront classe le lundi, mardi, jeudi, vendredi de 8H30 à 11H30 et de 13H30 à 15H45, le mercredi matin de 8H30 à 11H30 : le repas du mercredi midi sera proposé. Les activités périscolaires organisées par la commune se dérouleront de 15H45 à 17H (un quart d'heure de battement avant le début de l'activité à 16H)

- Les réflexions menées depuis six mois ont permis d'affiner le projet et envisager concrètement sa faisabilité.

En effet, au delà du bien fondé de la réforme, se pose la question des moyens : avec un effectif prévu de 116 enfants, 44 en maternelle et 72 en primaire, un taux d'encadrement de un animateur pour 14 enfants de moins de six ans et un animateur pour 18 de plus de six ans, ce sont effectivement 7 animateurs qu'il est nécessaire de prévoir durant trois heures par semaine.

Concrètement, la mise en œuvre de la réforme place la commune au cœur du dispositif : nous serons en responsabilité de la plus grande partie du temps de vie de l'enfant dans l'école : de la garderie du matin, (7h30-8h30), du temps de la restauration (11h30-13h30), des activités périscolaires (15h45 -17h) puis de la garderie du soir (17H-18H30). C'est une responsabilité dont nous avons pleinement conscience et dont nous mesurons l'exigence.

L'existence du centre de loisirs sur la commune nous a permis de trouver plus aisément les moyens pour assurer aux enfants une qualité d'accueil dans les conditions nécessaires à sa sécurité, sa santé, son bien être général.

#### L'organisation :

- les activités périscolaires auront lieu le lundi, le mardi et le jeudi de 15H45 (fin de la classe) à 17H ; le vendredi, « quartier libre », les parents qui en ont la possibilité pourront venir chercher leurs enfants à 15H45, la garderie traditionnelle, jusqu'à 18H30, sera assurée pour les autres enfants.

- un système de rotation : 8 rotations de 4 semaines chacune soit 32 semaines d'activités périscolaires sur les 36 semaines de classe.

- Les activités prévues avec les animateurs sont gratuites

- Certaines activités nécessiteront des intervenants spécifiques : musique et théâtre.

- Ces activités seront prévues pour certains groupes et sur un certain nombre de séances : nous veillerons à une répartition équitable entre les groupes. La bibliothèque municipale sera fréquentée avec les animateurs par tous les groupes (donc par tous les enfants) selon un calendrier prévisionnel.

- Les parents d'élèves recevront le planning de leur enfant pour l'année scolaire, en fonction de son groupe, dès la première semaine de septembre.

- les activités périscolaires ne sont pas obligatoires : néanmoins, il sera demandé aux parents de nous donner leurs intentions, laisser leur enfant ou pas, sur quelle rotation, afin d'optimiser les groupes.

- le projet éducatif territorial (PEDT) : nous avons bâti notre projet autour des besoins recensés sur la commune, de nos manques et aussi de nos atouts afin d'offrir à chaque enfant la possibilité de découvrir un domaine d'activité qui ne lui était pas familier.

#### Les moyens en personnel :



Mélanie Rafael, Caroline Benoist Gaëlle Demange et Amandine Goupil qui verront leur temps de travail partagé entre Nousty et Artigueloutan.

Trois employées municipales, deux animatrices du Centre de loisirs (embauchées en contrat d'avenir), une enseignante volontaire, une bénévole de la bibliothèque, la directrice du Centre de loisirs seront l'armature de cette organisation. Trois intervenants extérieurs, musique, théâtre et artiste graphiste ont été sollicités afin d'animer les activités proposées selon des rotations prévues.

Compte tenu du coût de ces intervenants, leurs prestations ne pourront pas couvrir la totalité des rotations prévues.

Une première évaluation globale sera réalisée en fin d'année afin de juger du bon déroulement des activités et mesurer les conséquences, notamment financières, pour la commune.

Des ajustements seront peut être nécessaires. Nous espérons pouvoir mener à bien puis pérenniser ce dispositif dans sa totalité car, s'il est ambitieux, c'est qu'il reflète également l'engagement vraiment remarquable de toutes celles et ceux qui ont réfléchi, participé, travaillé pour proposer un projet cohérent et profitable aux enfants.



# Les finances communales

## Compte administratif 2012 - Budget 2013

Le compte administratif a été clôturé avec un excédent de 269 885 €.

A noter en 2012 : le budget de fonctionnement augmente globalement de 4,7% malgré des économies réalisées dans diverses lignes de dépenses d'entretien. Nous saluons les efforts accomplis par les employés municipaux dans la gestion globale des bâtiments communaux : 7 467 € ont ainsi été économisés en 2012.

**Compte tenu de l'utilisation intensive de nos bâtiments, nous invitons également tous les usagers à être très vigilants.**

### Budget 2013 :

Après une hausse en 2012, les taux d'imposition resteront stables cette année .

TAXES LOCALES	2010	2011	2012	2013
Taxe d'habitation	9,68%	9,68%	9,83%	9,83%
Foncier bâti	7,78%	7,78%	8,09%	8,09%
Foncier non bâti	27,35%	27,35%	27,76%	27,76%

Le recours à l'impôt pour financer des charges toujours en augmentation et compenser la perte des dotations de l'Etat aura des limites ; il nous appartient donc de rechercher de nouvelles recettes tout en réalisant des économies. L'analyse financière de la commune produite par le Trésorier a confirmé notre propre évaluation et nous savons que les années à venir seront très difficiles à vivre avec une crise durable au niveau national qui conduira à des baisses de recettes pour les collectivités .

### SECTION FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Charges générales	88240 €	Produits des services	44 635 €
Charges personnel	249 339 €	Produits exceptionnels	26 835 €
Charges financières	32 660 €	Impôts et taxes	255 502 €
Charges transférées	20 525 €	Dotations, subventions	128 399 €
Dépenses imprévues	4 000 €	Atténuations charges	12 700 €
Gestion courante	62 105 €	Autres produits de gestion	16 080 €
Virement investissement	201 745 €	Excédent de fonctionnement	174 463 €
<b>Total Dépenses</b>	<b>658 914 €</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>658 914 €</b>

Nous avons créé un emploi à temps partiel en août 2012, afin de satisfaire les besoins en maternelle.

- nous prévoyons le financement d'un emploi d'avenir en partenariat avec le centre de loisirs afin d'assurer la mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires à compter de septembre 2013 :

le montant estimé pour une année complète est de 7 000 €.

- compte tenu des nombreuses demandes de jeunes de la commune pour travailler cet été, nous avons créé un poste supplémentaire soit trois postes de deux semaines chacun.

- le chapitre « charges financières » est très élevé cette année en raison du remboursement intégral des intérêts des deux prêts relais effectués en 2011.

- dans les charges transférées, dont le montant double, le transfert à la communauté d'agglomération des sommes dues au titre du SDIS (Syndicat départemental d'incendie et de secours) est comptabilisé ( + 12 000 €).

En recettes, nous subissons à nouveau une perte importante, conséquence de la ré-évaluation de notre potentiel financier, soit un montant total de 13 000 € pour 2013 :

- suppression de la dotation élu local

- suppression de la compensation « redevance des mines ».

Nous équilibrons le budget de fonctionnement cette année grâce à une recette exceptionnelle de 26 835 € provenant de notre assureur, la SMACL, qui nous a versé l'indemnité différée du règlement du sinistre incendie de 2009.

Pour les années suivantes, il est impératif de trouver de nouvelles recettes et réaliser des économies de fonctionnement.

### Dans cette perspective, le Conseil municipal a décidé :

- d'augmenter le prix du repas scolaire, après 10 ans sans modification, le repas sera facturé 2,60 € au lieu de 2,50 €, ce tarif reste encore bien inférieur au coût réel, évalué à 3,50 €.

- d'ouvrir la location des salles municipales à des privés non résidents de la commune, pour des repas, fêtes de famille en journée. Afin de laisser la priorité aux habitants d'Artigueloutan, nous n'accepterons pas de réservation au delà de deux mois à l'avance.

- d'autoriser la location des salles à des fins commerciales.

- de mettre en location la maison, située rue de l'Eglise, dans l'attente de la réalisation d'un projet communal précis.

- de dénoncer le contrat d'entretien de l'éclairage public actuel : une proposition plus intéressante est à l'étude .

# Budget, Investissement

## Budget 2013 - Suite

Après 1,4 millions d'investissement ces deux dernières années, les prévisions seront adaptées à nos capacités.

DEPENSES		RECETTES	
Bâtiments	51 306 €	Virement du fonctionnement	201 745 €
Centre bourg	50 930 €	Subventions	46 228 €
Voirie réseaux	85 363 €	Taxe d'aménagement	8 000 €
Matériel	10 000 €	Vente terrain	45 000 €
Opérations financières	249 163 €	Excédent 2012	95 422 €
		FCTVA	50 377 €
<b>Total Dépenses</b>	<b>446 772 €</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>446 772 €</b>

### - Bâtiments : 51 306 € seront affectés à :

- 1) Aménagement d'une nouvelle bibliothèque : dans l'objectif de répondre aux normes d'accessibilité, la salle de réunion de notre ancienne mairie sera aménagée en bibliothèque, le montant estimé des travaux s'élève à 26 500 €. La salle située à l'étage sera conservée afin d'accueillir des activités périscolaires.
- 2) Garage communal : 11 675 €, alimentation électrique, réalisation des aménagements extérieurs et intérieurs.
- 3) Salle des fêtes : 4000 €, mise aux normes électriques.
- 4) Maison Bastanès-Hort : 4 695 €, rénovation, électricité, peintures, travaux divers.
- 5) Fin marché Mairie : 4 336 €.

### - Centre bourg : 50 930 €

- 1) Clôture marché : 7 930 €.
- 2) Réalisation de l'allée piétonne : 10 000 € (côté ancienne mairie).
- 3) Acquisition Terrain Bastanès-Hort : 31 000 €
- 4) Etude terrain école : 2 000 €, dans la perspective de vendre un lot de terrain à bâtir, l'architecte Séverine Tardieu a été chargée de réaliser un projet d'aménagement.

### - Voies et réseaux : 85 363 €

- 1) Voirie : 55 722 €, cette enveloppe comprend des dépenses déjà réalisées en 2012, en 2013, nous prévoyons une dépense de 44 000 €, un aménagement de la rue de l'école est à l'étude.
- 2) Eclairage public : 17 462 €, dernier paiement centre bourg.  
Une somme supplémentaire de 4000 € sera consacrée à de la rénovation de l'éclairage existant (pose d'horloge, remplacement de matériel)
- 3) Abri bus : 5 510 €, ce montant recouvre, l'achat du terrain, de l'abri bus et la réalisation de la dalle.
- 4) Aménagement Rives de l'Ousse : 2 669 €

### - Matériel divers, bibliothèque, école : 10 010 €.

### - Opérations financières : 249 163 €.

- 1) Remboursement total du prêt relais TVA 2011-2013 : 113 700 €
- 2) Remboursement partiel du 2ème prêt relais 2011-2013 : 100 000 €
- 3) Consolidation d'une partie du 2ème prêt relais pour 176 000 €
- 4) Echéances emprunts 2013 : 35 463 €



### Les recettes d'investissement

Pour financer ces divers investissements, nous comptons sur 46 228 € de subventions et sur la vente d'une partie du terrain situé derrière l'école. Après discussions avec Mr et Mme Poitrenaud, dont la propriété jouxte ce terrain, nous sommes parvenus à un accord : la commune vendrait à Mr et Mme Poitrenaud 643 m<sup>2</sup> au prix de 140 TTC, soit 122,96 HT et une recette de 79 063 € pour la commune.

Cette vente a été décidée suite aux acquisitions réalisées en fin d'année, Maison Bastanès-Hort et terrain, dans l'objectif de trouver des recettes et ne pas recourir à un nouvel emprunt. Cette parcelle constructible constitue une réserve financière pour la commune dont nous aurons certainement besoin à l'avenir.

# Les projets

## Les travaux en cours de réalisation

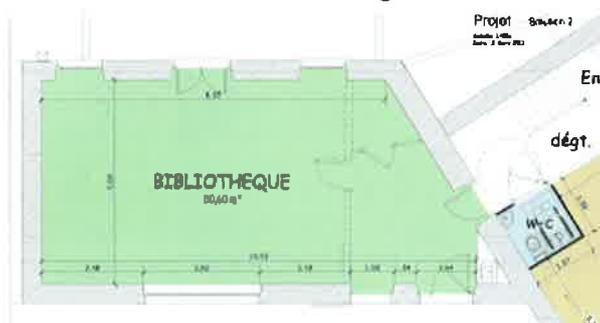
### La bibliothèque :

la salle de réunion de l'ancienne mairie sera réaménagée en bibliothèque afin de permettre un accès conforme aux normes actuelles.

La Bibliothèque Départementale nous guide dans cet aménagement et nous avons sollicité une contribution financière à hauteur de 20% sur les travaux qui concernent :

- le remplacement des menuiseries,
- la création d'une ouverture vitrée fixe du côté des salles de réunion,
- le déplacement des sanitaires,
- le crépissage de la façade,
- la rénovation intérieure,
- l'achat de mobilier,

### Aménagement Ancienne Mairie Passage Salle des Fêtes



Nous espérons mettre à disposition des usagers ce nouvel équipement au mois d'octobre prochain.

L'espace bibliothèque actuel, situé à l'étage, sera partiellement conservé en l'état afin d'accueillir les activités périscolaires liées à la lecture. Cette salle restera également disponible pour des réunions ponctuelles.

### Abri bus Rue de la Vallée de l'Ousse :

Cela ne saurait tarder ! La cession du terrain nécessaire à la commune par Mr et Mme Courrèges Didier sera signée en juillet.

Les travaux pourront alors débuter et l'abri bus installé pour la rentrée scolaire.

### Le Quartier du Stade :

les interrogations liées au surcoût des contraintes topographiques du terrain sont levées : le projet sera réalisable ! Durant ces premiers mois de l'année 2013, la Béarnaise Habitat a également étudié la possibilité d'acquérir la propriété Carrau, jouxtant notre terrain. Après étude et prise en compte de l'avis de la commune, peu favorable, l'opération a été abandonnée.

Au titre des avancées de ce projet, qui n'en compte guère, il faut noter l'avis favorable donné par GRDF pour la création d'un réseau de gaz de ville destiné à alimenter ces terrains et les propriétés voisines. Un permis d'aménager sera présenté cet automne, pour un début de travaux en 2014 .

### Les rives de l'Ousse :

Encore du travail à réaliser pour une mise à disposition au public, nous espérons que la météo nous permettra de terminer cet été ; Echange entre la commune et Mr et Mme Christian Courrèges :



la procédure d'échange est en cours, une enquête publique est nécessaire. A l'issue, il sera possible de signer cet acte et de matérialiser un nouveau chemin rural menant à la passerelle le long des rives de l'Ousse.

### Circuit vélo-bosse :

c'est une demande émanant de quelques jeunes de la commune à laquelle nous avons le souhait de répondre positivement. Mais nous avons du repousser plusieurs fois cet équipement de loisirs pour diverses raisons. Après la signature définitive des actes d'échanges de propriété entre Mrs Puy, Pocq et l'EPFL (pour la commune) ce printemps, nous pensions réaliser ce circuit sur le terrain au centre bourg acquis à Mr et Mme Bastanès-Hort.

Les conditions climatiques de ce printemps ne nous ont pas permis de transférer la terre stockée près du stade .

Après réflexions, compte tenu du volume nécessaire de terre à transporter, nous souhaiterions réaliser ce circuit à l'endroit où est stockée la terre actuellement.

Dans cette hypothèse, il est nécessaire d'attendre que le maïs semé ce printemps soit récolté. En tout état de cause, en raison du mauvais temps que nous subissons actuellement, il n'est pas possible aux agriculteurs du conseil municipal de se charger de ce travail, du fait de leur retard dans leurs propres semis comme de l'état général des champs concernés.

Cet aménagement est donc repoussé à cet automne, avec l'espoir que toutes les conditions favorables soient réunies



## Les travaux en cours de réalisation

### Expertise écologique, réalisation d'un sentier pédagogique :

A la demande de la commune, le CEN (Conservatoire des Espaces Naturels) a réalisé une expertise écologique de la parcelle communale située le long du ruisseau Ayguelongue.



D'une superficie de 4,7 hectares, classée en zone NL (naturelle loisirs), cette parcelle pourrait constituer un espace public intéressant pour les habitants.

Cette zone faisait historiquement partie du territoire biogéographique des landes du Pont Long qui occupaient alors 30 000 ha.

Les landes du Pont Long étaient considérées autrefois comme des terres incultes dans lesquelles se formaient des marécages. Ces territoires inhabités étaient souvent utilisés pour le pâturage et servaient notamment de halte pour les bergers lors des transhumances pyrénéennes.

Le rapport complet de l'expertise écologique est disponible à la mairie pour une information précise.

Au titre des conclusions émises par le CEN, nous soulignerons particulièrement :

les enjeux de conservation des caractéristiques de ce site par la restauration des zones humides, la gestion de la fougère aigle qui envahit le terrain, l'amélioration des fonctionnalités, rôle et services rendus par les zones humides, la sensibilisation de l'ensemble des acteurs locaux et l'aménagement du site en tenant compte des attentes de la commune et des attentes cynégétiques des chasseurs.

L'intérêt pédagogique élevé par la présence de différents milieux écologiques qui pourraient fournir d'excellents supports pour des cours

de biologie ou d'éducation à l'environnement et au développement durable.

Parallèlement à ces potentialités à destination de publics les plus jeunes, ce site pourrait être utilisé comme site « test » pour des élèves de lycées agricoles préparant des diplômes dans le domaine de l'aménagement et participant à la construction d'un sentier pédagogique.

La réunion du conseil municipal du 18 juin, en présence de Mr Carrau et Mr Pisson représentant les chasseurs, a validé la création d'un sentier de promenade : il est décidé de le mettre en œuvre à condition que son tracé reste en bordure du domaine forestier afin de ne pas perturber la faune.

Le qualificatif pédagogique ne pourra s'y appliquer sans la réalisation de mesures telles que la restauration des zones humides par la création de mares.

Les propositions concernant la création d'un réseau de mares a suscité des opinions divergentes.

Quelques idées émergent toutefois à la fin de la réunion concernant le tracé de deux mares. Mr Carrau se propose alors de présenter ce projet lors de la réunion de l'ACCA du secteur afin de requérir les positions de chacun.

Concernant la gestion de la fougère aigle, Mr Carrau et Mr Pisson souhaiteraient maintenir la fougère présente sur le site. Pour eux la fougère est indispensable pour la faune notamment les chevreuils pour lesquels elle constitue des zones refuges.



Cette mesure était proposée pour restaurer un habitat de lande humide aujourd'hui menacé de disparition et dans lequel avait été observée une espèce végétale protégée : le Lys des Marais. Si la fougère n'est pas gérée, le milieu va peu à peu se refermer et se transformer en milieu forestier.

La proposition d'essayer d'intervenir sur une partie seulement de la fougère afin de laisser des zones refuges pour les chevreuils pourra constituer une solution.

Une nouvelle rencontre sur le terrain sera prochainement organisée afin de délimiter précisément le tracé du sentier et de renouveler la réflexion sur le projet de création du réseau de mares et de gestion de la fougère aigle.

Le conseil municipal a également réfléchi à l'acquisition de la propriété voisine, le lac de la famille Cazenave, mis en vente au prix de 60 000 €, pour une superficie de 2 ha.

L'enjeu de reconstituer la propriété communale d'origine, cette parcelle avait été vendue à l'époque, nous séduisait très fortement.

La beauté du site, susceptible de valoriser notre propriété et compléter son attrait, nous a tenté. Néanmoins, le prix nous a dissuadé de faire cette acquisition, après toutes celles que nous venons de décider. La localisation de ce bien, à 2 km du centre bourg, son exigence en entretien et sécurisation pour un usage public a pesé dans notre décision.

La commune ne peut tout acheter et n'a pas les moyens de s'offrir de l'accessoire.

Il nous en restera toutefois un certain regret...



# Le contrat de territoire

## Le Conseil Général, les Communautés, les Communes

Le Conseil Général a défini une nouvelle politique de développement des territoires qui est basée désormais sur la contractualisation, outil exclusif du financement des projets des collectivités locales et des communautés de communes.

Les contrats de territoires sont conclus pour une durée de quatre années, 2013 -2016 .

Les aides seront attribuées en fonction de leur adéquation aux orientations stratégiques du Département dans le respect des enjeux transversaux, la performance énergétique et l'accessibilité pour tous :

- soutenir les projets de territoire garants de solidarité : établissements personnes âgées, écoles, équipements culturels, équipements sportifs
- renforcer l'attractivité des territoires : activités économiques, tourisme, logements, environnement

Cet impératif de projet contractualisé met fin aux 58 règlements d'aides aux communes et à une logique de guichet. Dans cet esprit de rationalisation des aides publiques, le taux de subvention sera également modulé en fonction du potentiel financier : en conséquence, pour Artigueloutan, le taux maximum sera de 20% : c'est encore une forte baisse qui atteint là nos projets d'investissements futurs.

Une enveloppe financière globale est attribuée aux ensembles intercommunaux : pour le CDAPP, le montant sera de 26 millions d'euros, avec une répartition possible de 13 millions d'euros pour les projets communaux, 13 millions pour les projets communautaires.

En l'état actuel des discussions au sein de la communauté, l'enveloppe des projets communautaires atteint le plafond des 13 millions mais l'enveloppe restant disponible pour les communes est très largement dépassée sans possibilité d'obtenir un accord : chaque commune défend ses projets, tous essentiels.

### Le conseil municipal d'Artigueloutan,

à l'instar de toutes les autres communes, a réfléchi et réalisé un programme d'investissement pour 4 ans. Dans la perspective du renouvellement des conseil municipaux en 2014, une clause de « revoyure » est prévue dans le contrat en fin d'année 2014 : les nouvelles équipes en place auront la possibilité de modifier les projets.

### Liste des projets :

	Coût estimatif	Subvention CG prévisionnelle	Calendrier démarrage des travaux
Nouvelle Bibliothèque	26 500 € HT	5 300 € HT	2013
Aménagement dépôt communal	11 165 € HT	2 233 € HT	2013
Rénovation Salle polyvalente	13 500 € HT	2 700 € HT	2013
Etude Centre Bourg	20 000 € HT	4 000 € HT	2014
Ecole , rénovation, extension	113 000 € HT	22 600 € HT	2014 - 2015
Vestiaires stade : rénovation	65 000 € HT	13 000 € HT	2016
Aménagement centre bourg	280 000 € HT	56 000 € HT	2016 (1er décaissement)
<b>TOTAL</b>	<b>529 165 € HT</b>	<b>105 833 € HT</b>	

### Projets voirie communale 2013-2016

le taux de subvention de la voirie reste inchangé, 45% pour un montant plafonné à 32 580 € HT .

Dans ces prévisions, nous avons privilégié les dépenses d'aménagement importantes, l'entretien ponctuel des voiries communales sera réalisé sur fonds propres.

Les travaux programmés sur l'Impasse des Pyrénées en 2016- 2017 sont soumis au préalable à l'enfouissement des réseaux dont nous avons demandé l'étude au Syndicat départemental d'énergie.

### Liste des projets :

	Coût estimatif	Subvention CG prévisionnelle	Calendrier démarrage des travaux
Rue de l'Ecole	37 005 € HT	5 300 € HT	2013
Rue du Ruisseau	39 421 € HT	2 233 € HT	2014
Rue du Ruisseau	39421 € HT	2 700 € HT	2015
Rue du 8 Mai	31910 € HT	4 000 € HT	2016
Impasse des Pyrénées	45 601 € HT	22 600 € HT	2016 - 2017

# Le SCOT du Pays du Grand Pau

## Le schéma d'agglomération

### Les documents cadre en cours d'élaboration :

le SCOT du Pays du Grand Pau et le schéma d'agglomération



**2013** sera une année « marathon » pour les élus en charge à la fois du SCOT du Pays du Grand Pau (Schéma de COhérence Territoriale) et du schéma de développement de la communauté d'agglomération Pau-Pyrénées. En effet, après cinq années de travail en ateliers de concertation, réunions de travail, comités syndicaux, commissions urbanisme, les élus du Grand Pau s'attachent aujourd'hui à finaliser le document afin d'arrêter le SCOT avant décembre 2013 pour une mise à l'enquête publique en 2014.

Fort de ses atouts, le territoire du Grand Pau a su profiter, depuis près de 40 ans, d'une dynamique de développement importante.

Pour autant et comme l'a révélé le diagnostic, la faible organisation de ce développement a progressivement fait apparaître des problématiques qui interrogent les politiques d'aménagement du territoire :

l'utilisation massive de la voiture, la difficulté d'accéder à un logement, un développement résidentiel parfois éloigné des services et des commerces, une mise à mal des centres-villes historiques au profit d'espaces périphériques, une consommation importante d'espaces naturels et agricoles, une banalisation des paysages...

Convaincu que seul un projet collectif à l'échelle du Grand Pau peut permettre de faire évoluer ce modèle de développement et donc d'inverser les tendances passées, les élus sont prêts à relever 3 grands défis pour conserver une dynamique forte de développement :

- Renouveler ce qui fait l'attractivité du territoire
- Organiser le développement et maîtriser son aménagement
- Prôner un développement plus économe

Après avoir défini collectivement les grandes lignes du projet, à travers le PADD, (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) les élus s'attacheront dès l'automne 2012 à concevoir la « boîte à outils » pour mettre en œuvre ce projet.

Ces mesures réglementaires se traduiront notamment à travers les documents d'urbanisme des communes (Plan Local d'Urbanisme, carte communale) et les politiques intercommunales (Programme Local de l'Habitat, Plan de Déplacements Urbains..).

En effet, si le PADD répond à la question du « Que faire ? », le DOO (Document d'Orientations et d'Objectifs) doit expliquer « Comment faire ? ».

Quelques exemples concrets : en matière de logements, l'urbanisation dans les communes devra être réalisée préférentiellement dans les centres bourgs, la construction dans les hameaux sera très limitée, la commune devra « définir une enveloppe

de développement » et calculer sa consommation foncière, les zones les mieux desservies par les réseaux seront densifiées avant d'ouvrir une nouvelle zone, il ne sera plus possible d'imposer une surface minimale pour les terrains à bâtir.

Les PLU des communes devront se mettre en conformité avec le SCOT dans un délai de trois ans après son approbation : en ce qui concerne notre commune, une révision du PLU sera nécessaire.

### Le schéma de développement de la communauté d'agglomération

Les études d'aménagement menées au sein de la communauté d'agglomération concernent tout le territoire à diverses échelles et tous les domaines de compétences, habitat, zones d'activités économiques ou commerciales, environnement, agriculture afin d'aboutir à une politique d'aménagement et d'urbanisme durable cohérente avec le SCOT du Pays du Grand Pau.

A ce jour, les études urbaines préalables concernent : le secteur dit de « la Porte des Gaves » : au centre de l'agglomération, le périmètre concerne particulièrement les communes de Pau, Bizanos, Gelos, Mazères Lezons.

Autour de la gare, il s'agit de penser un nouveau quartier, reconverter les friches industrielles, créer un parc naturel urbain...

- le secteur du quartier du stade du Hameau
- le quartier Université-Technopole
- le secteur nord des grands équipements
- le projet d'entrée de ville Billère-Ouest
- le projet d'un nouveau centre bourg à Gan
- le centre bourg de Lée
- le potentiel de renouvellement des friches industrielles ou commerciales recensées
- la création d'une zone équine
- le pôle gare multimodal
- le schéma de développement commercial
- le secteur des côteaux sud de l'agglomération

Document de prospective, le schéma d'agglomération posera les principes directeurs d'un développement partagé, décidé par les 14 communes, déclinés en trois axes :

- le respect de l'écrin vert comme limite minimale du développement urbain : ceci implique la préservation des espaces naturels et agricoles.
- l'armature urbaine existante sera le lieu préférentiel du développement futur : densifier, renouveler pour utiliser au mieux l'espace équipé
- l'émergence de quartiers multifonctionnels pour promouvoir dans nos communes la complémentarité entre divers besoins : du logement mais aussi des services, des commerces, du transport collectif, des espaces de loisirs.



### SOCIAL : Du travail ... pour les jeunes notamment

#### Les emplois d'été :

Depuis quelques années, le conseil municipal a décidé d'offrir aux jeunes de la commune l'occasion de travailler durant l'été. Deux emplois de deux semaines sont ainsi ouverts pour des jeunes (à partir de 17 ans).

La commune y trouve également un intérêt, à l'occasion des congés du personnel communal.

Devant le nombre de demandes reçues en 2013, nous avons créé un troisième emploi et nous avons résolu de procéder à un tirage au sort entre les candidats, en leur présence ou celle de leurs parents : Benjamin Croharé sera présent en juillet, puis Julien BEL et Vincent Loubet prendront le relais en août. Ils auront notamment pour tâche de participer aux travaux d'aménagement de la nouvelle bibliothèque.

#### Des travaux d'intérêt général en réparation des dégradations commises à l'école en octobre 2012 :

Les auteurs de ces dégradations dans l'enceinte de l'école ont été identifiés. Le jugement du Tribunal n'est pas encore officiellement rendu mais après rencontre avec les parents de ces jeunes, il est convenu que ceux-ci effectueront dès cet été des travaux pour la commune. Nous espérons que cette punition les amènera à mesurer, à l'avenir, les conséquences de leurs actes.

#### Des jeunes embauchés en contrat d'avenir pour la mise en œuvre des activités périscolaires :

En parallèle du travail pour l'organisation de la rentrée scolaire, nous avons mené à bien la conclusion de contrats d'avenir. Avec l'appui de la mission locale, le centre de loisirs, les communes d'Artigueloutan et Nousty ont pu obtenir la signature de deux contrats d'avenir sur dérogation. Les maires de Nousty et Artigueloutan ont plaidé cause commune auprès du Secrétaire Général de la Préfecture et obtenu des dérogations pour les jeunes filles pressenties. En effet, les conditions requises pour obtenir de tels contrats excluaient les titulaires du baccalauréat. Nous avons fait valoir leur expérience au Centre de Loisirs où elles sont employées régulièrement durant les vacances, leur volonté de se spécialiser dans le métier d'animatrice ainsi que notre propre volonté en qualité d'employeurs d'embaucher du personnel capable de travailler avec compétence avec des enfants dès la rentrée.

La signature officielle de ces contrats aura lieu le 5 juillet.

#### Locations communales :

De nombreuses demandes de locations peu onéreuses pour de petits logements sont régulièrement reçues en mairie. Il y a un réel besoin que nous ne sommes pas en mesure de satisfaire, dans l'attente de la réalisation des constructions au quartier du stade.

Ainsi que nous l'avons décidé, préalablement à la réalisation d'un projet d'extension des salles communales, la maison Bastanès-Hort vient d'être louée. Nous avons le plaisir d'accueillir la famille Loiseleur, Sylvie Roy, bien connue à Artigueloutan, son mari et leurs deux enfants déjà scolarisés dans notre école. Le loyer est fixé à 550 € mensuels à compter du 15 juillet.

A cette occasion, nous avons dû refuser cette location à une employée de la commune, contrat à durée déterminée pour des heures de ménage, malgré son besoin urgent de trouver un logement adapté à sa situation. En conséquence, nous avons décidé de remettre en état une partie de l'ancien logement de fonction de l'école afin de lui permettre de se loger dans les mois à venir, avant de trouver une autre solution. Des travaux sommaires permettront d'aménager un 3 pièces décent.

L'association « **Ted et TSA vont à l'école** » tient à exprimer sa gratitude à tous ceux qui ont suivi la conférence organisée le 1er juin : La qualité et le professionnalisme de nos intervenants nous ont permis de passer une journée riche d'enseignements :

Vincent Gerhards, Président des Associations Premières Classes et ASF ainsi que du Collectif Autisme,

Christine Philip, Professeur à l'INSHEA,

Lucie Fadda, Neuropsychologue, Responsable du programme AVA,

Dorothee Richert, Enseignante spécialisée à l'Ecole des Buissons,

Magalie Belarbi, Psychologue ABA, de l'Association ASF64 "Ted et Tsa vont à l'école".



Nous remercions également les élus locaux comme Monsieur Labazée, Président du

Conseil Général, Martine Lignières Cassou Députée Maire de PAU, et

Michèle Laban Winograd, vice-Présidente de la CDA et Maire d'Artigueloutan d'avoir répondu à notre invitation.

Nous remercions Monsieur Franck Peyrou, Inspecteur ASH, présent tout au long de la journée, qui a bien voulu conclure le débat, nous confortant dans notre espoir d'une écoute et d'un partenariat avec l'Inspection Académique.

Nous remercions aussi le milieu enseignant qui est venu nombreux, ce qui nous prouve leur intérêt et leur demande d'aide pour scolariser dans les meilleures conditions possibles nos enfants. Une mention particulière pour les enseignants de l'école d'Artigueloutan qui nous accompagnent dans nos efforts.

Et enfin nous remercions les Associations (ABA ATTITUDE, Autisme 65, Chrysalide, Autisme Landes...) ainsi que tous les parents, famille et amis des enfants autistes, de leur présence.

Nous continuons à travailler pour obtenir un meilleur accompagnement pour les enfants porteurs d'autisme ou de T.E.D., que ce soit à la maison comme à l'école, un accompagnement par une personne supervisée par une psychologue formée aux méthodes éducatives et comportementales (ABA, TEACCH, Programme de Denver...).

Georges Labazée, Maguy Laban, Martine Lignières-Cassou et Franck Peyrou.

**L'appui politique aidera-t'il à améliorer l'accueil des enfants autistes à l'école ?**

# Retour sur images

## Vie locale



Vendredi 21 juin :  
Assemblée générale  
du Foyer Rural

Fort de dix sections, le Foyer rural affiche une belle santé, le rapport moral et le rapport financier ont été approuvés à l'unanimité.

Sa présidente, Annie Loubet récemment disparue, aurait apprécié ces résultats qui s'inscrivent dans l'esprit des réalisations qu'elle a su impulser depuis cinq ans avec le soutien de tous les responsables de sections ainsi que dans la continuité des objectifs fixés et tenus par les équipes précédentes depuis 1989. Son souvenir très présent dans le cœur de tous les participants, la rencontre s'est clôturée autour du verre de l'amitié.



Le 26 janvier : La réception des nouveaux habitants et le repas des anciens organisés cette année à la même date, en présence de Jean-François Maison, Conseiller général, des représentants du Foyer Rural et des associations.



L'école de basket d'Artigueloutan, comme des professionnels, pose pour la photo. Bravo champions !



L'association "Les Tchoupinous", avec les nounous organise diverses activités tout au long de l'année pour les tout petits. Elle se réunit le mardi et jeudi matin à la salle Grande Ourse. Le 5 juillet a eu lieu un beau spectacle avec les enfants pour le plus grand plaisir des parents.

Le 22 mars : Assemblée générale de l'AMAP d'Artigueloutan (Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne) sous la présidence de Héléne Augustyn et en présence de nombreuses familles de la commune.



### Location des salles communales, prêt du matériel, prêt du chapiteau aux particuliers :

Le règlement en vigueur depuis 2002, a réduit l'occupation des salles municipales à des fins privées, afin de respecter la tranquillité du voisinage.

Les salles communales peuvent être louées aux habitants d'Artigueloutan à l'occasion de fêtes familiales uniquement le midi ou pour des réceptions en fin d'après midi (fermeture à 22h).

Les soirées de mariage restent toutefois acceptées, pour les habitants de la commune. Le matériel des salles communales est prêté gracieusement dans la mesure où celles-ci ne sont pas déjà réservées.

Le chapiteau, pour des raisons de sécurité, ne peut être prêté aux particuliers ; cependant, nous faisons une exception pour les repas de quartiers, le montage et le démontage est effectué par les employés communaux.

Une modification de ce règlement a été votée cette année : les salles pourront être louées à des particuliers extérieurs à la commune pour des repas et fêtes de familles, uniquement en journée.

Venez apprendre ou réapprendre le Béarnais à Artigueloutan.  
Cours animés par "l'Austau béarnais" tous les jeudis à la mairie  
18 h pour les débutants / 19 h pour les confirmés  
Participation 45 € par trimestre - Adishatz,  
Rendez-vous le 12 septembre



L'association "La route de la Transhumance" c'est réunie à Artigueloutan, en présence de Stéphane IRRIBERRI, le berger ainsi que de nombreux élus de communes traversées par la transhumance hivernale.--



# Retour sur images

## La pèlère - 15 février 2013

Vendredi 15 février 2013 - 16 h

Nous sommes prêt pour la pèlère...



Avec respect, une bonne saignée.  
Notre cochon est mort dans la dignité.

La pèlère est le jour où est abattu, le cochon élevé durant l'année pour constituer des réserves de nourritures pour l'année suivante cette nécessité avait des geste rituels.

Une bonne saignée, un bon découpage, un salage bien mené et la vie de la famille était assurée. C'était un fête où l'on conviait la famille et les voisins.



Il est ensuite soigneusement lavé, pelé et vidé par les hommes. Le travail des hommes est terminé, déjà ...



Elevé en liberté dans le ferme Casalé-Debat; notre cochon a fait la joie des promeneurs et des enfants durant tout l'été. En liberté et en compagnie.



Place aux femmes. Des mains expertes pour détricoter les boyaux.



Du travail pour tous, des mains délicates pour laver les boyaux ... et ça papote.

# Retour sur images

## La pèlère - 16 février 2013

*Après une nuit au frais,*

viens le moment du découpage. Côtes, filet mignon, jambon... dans le cochon tout est bon !



La fabrication des saucisses. Vérifions le matériel.



Tout un art ne pas percer le boyau ...



*Attention, les spécialiste des boudins ...*



Les boudins c'est du matin jusqu'au soir : faire le bouillon, découper, cuire rajouter le sang, assaisonner, mélanger, recuire, mettre dans les boyaux ... OUF,



... ne pas oublier de goûter.

**42 boudins absolument parfaits !,  
240 saucisses,  
5 kg de pâtés, des grillades pour 120 convives,**



**Merci !  
à tous !**

# Retour sur images

## Vie locale - Les fêtes



Le Comité des fêtes 2013 au complet, 3 jours de fêtes à organiser pour les jeunes et les moins jeunes.



Après un repas convivial regroupant de nombreux artigeloutanais et artigeloutanaises la soirée de vendredi c'est poursuivi jusque tard dans la nuit animer de belle façon par l'orchestre MIAMI.



Sous notre premier soleil de printemps, (tous à l'ombre...) la cérémonie des conscrits et la célébration de l'Appel du 18 juin du Général De Gaulle, suivi du dépôt de gerbe au monument aux morts, en présence de Marie-Pierre Cabanne, Conseillère Régionale et de nombreux élus des communes environnantes.



Les "Miss d'Artigeloutan", prêtes à conquérir Paris pour les élections nationales...

### Mention spéciale :

Pour le Carnaval de l'école, Enseignants et Association des Parents d'élèves toujours prêts et surtout prêtes, pour nous régaler de couleurs et de bonne humeur...



# Numéros utiles

## Infos pratiques

### Mairie

Tél. 05 59 81 70 01 - Fax : 05 59 81 89 77  
e-mail : mairie.artigueloutan@wanadoo.fr  
Jours et heures d'ouverture :  
lundi, mardi et jeudi : 08h30 -12h00 / 16h30 -18h30  
mercredi : 08h30 -12h00  
vendredi : 08h30 -12h00 / 13h30 -18h00

### Communauté d'Agglo Pau - Pyrénées

Place Royale - 64000 Pau - Tél. 05 59 11 50 50

### Collecte des déchets

Ordures ménagères : le jeudi après-midi  
Tri sélectif : le mardi après-midi  
- 1 semaine sur 2 à partir du 15 janvier  
Déchets verts : le mardi matin

Déchetterie à Pau, rue Paul Ramadier - Tél. 05 59 84 42 46  
- Ouverture tous les jours de 9h00 à 18h00  
- le dimanche de 9h00 à 12h00  
Déchetterie à Bizanos - Tél. 05 59 98 83 41  
- Ouverture tous les jours de 9h00 à 18h00  
- le dimanche de 9h00 à 12h00

### Permanences sociales

ADMR (Aide à Domicile en Milieu Rural)  
- Permanence le vendredi de 09h30 à 11h00  
- Mairie de Soumoulou - Tél. 05 59 04 69 83  
CLIC (Centre Local d'information et de Coordination  
gérontologique) - Tél. 05 59 27 83 70  
Association de soutien à la personne âgée dépendante  
(SSIAD) Tél. 05 59 53 68 54  
MSA (Mutualité Sociale Agricole)  
- Permanence le vendredi de 09h00 à 12h00  
48, rue Lasbordes à Soumoulou - Tél. 05 59 04 16 14  
Régime général / SS - Centre multi-services Maison  
de la solidarité à Nay - Tél. 05 59 61 04 83  
Emploi - Insertion  
- Mission locale à Pau, complexe de la République  
Tél. 05 59 98 90 40

### Incidents sur le réseau et divers

Eau, assainissement - SATEG - Tél. 05 62 90 07 17  
Electricité - EDF - Tél. 0 810 333 364  
Gendarmerie : 17 - Soumoulou : Tél. 05 59 16 08 43  
SAMU : 15 - POMPIERS : 18

### AMAP

Hélène AUGUSTYN - Tél. 05 59 77 32 06

### Taxi Bernard - Artigueloutan / Ousse

Transports privés - Taxi médical conventionné  
Capitaine de soirée - Transports de bagages non  
accompagnés - Devis gratuit - Tél. 06 63 073 073

### Infirmiers

Florence BORDUS - Anthony FRERE - Tél. 06 51 64 95 34

### Ecole d'Artigueloutan

Rue de l'École - Tél. 05 59 81 70 83  
Centre de loisirs à l'école - Tél. 05 59 81 80 34  
Parents d'élèves : Marie-Claire Kerbrat - 05 59 77 31 97

### Agence postale communale

Ouverture du lundi au vendredi de 08h30 à 11h30  
Courrier, colis, opérations financières...  
Tél. 05 59 81 74 89  
- Dépôt de pain

### Tennis Club d'Artigueloutan

Adolphe Lassus - Tél. 05 59 81 80 08 (Président)  
Nathalie Cazalé - Tél. 05 59 81 86 26

### Comité des fêtes

Richard Guilhemjouan - Tél. 06 75 02 69 45  
Gérald Bordenave - Tél. 06 31 61 31 95

### ACCA

Bernard Carrau - Tél. 05 59 32 78 86 - 06 47 80 48 37

### Football Club de la Vallée de L'Ousse (FCVO)

Bertrand Loubet - Tél. 06 99 19 64 64

### Assistantes maternelles - RAM

Agnès Durr - Tél. 05 59 81 87 48  
Marie-Claude Salaun - Tél. 05 59 81 81 89  
Elodie Martinez - Tél. 05 59 77 17 44  
Chrystèle Bordenave - Tél. 05 59 81 86 58  
Jacqueline CROUX - Tél. 05 59 77 33 92  
Isabelle Bastanès - Tél. 05 59 81 70 67  
Dominique BRUEL - Tél. 05 59 81 89 03  
Garde à domicile :  
Sylvie Roy - Tél. 06 43 30 92 64  
Relais d'assistantes maternelles - 10, allée St Exupéry  
64510 Assat - Tél. 05 59 06 66 00

### Foyer rural

Basket enfants - Clarisse Darribère - Tél. 06 88 30 39 96  
et Christelle Coudroy - Tél. 06 83 48 18 73  
Basket loisirs - Lionel Coudroy - Tél. 06 77 12 15 13  
Volley - Alexandra Pocq - Tél. 06 81 92 43 61  
Gymnastique tonic - Chrystèle Bordenave - Tél. 05 59 81 86 58  
Gymnastique douce - Françoise Pocq - Tél. 05 59 81 80 69  
Peinture - dessin - Marie Christine GALOUYE  
Tél. 06 74 60 67 78 et Cécile FARRE - Tél. 06 80 82 18 00  
Bibliothèque - Martine Bastanes - Tél. 06 16 53 12 30  
Informatique - Didier ARTIGUE - Tél. 05 59 81 87 67  
Couture/Broderie - Françoise Barbedette - Tél. 06 05 06 99 87  
Calligraphie - Françoise Barbedette - Tél. 06 05 06 99 87  
Echec - Lionel Coudroy - Tél. 06 77 12 15 13  
Occitan - Georges Poublan - Tél. 06 76 45 06 36

### Le panier de Magalie

Epicerie mobile - Tél. 05 59 04 65 73 - 06 79 88 01 87

# Animations

2<sup>ème</sup> semestre 2013

Dimanche 1 septembre  
« Vide-grenier du Foyer rural »

Salle des sports

Inscriptions à la mairie au 05 59 81 70 01, avant le 24 août.



Samedi 7 septembre  
« 13<sup>ème</sup> Edition de la  
Route de la Transhumance hivernale »

Au programme à la rencontre du berger et de son troupeau par le chemin Henri IV. Départ à 15h30 devant la Place de la Mairie.

A partir de 17h, Marché de Producteurs de Pays, Place de la Mairie  
Produits locaux à emporter ou déguster sur place dans une ambiance conviviale et festive.



Samedi 28 septembre  
« Tournoi de Foot »  
au stade d'Artigueloutan



Lundi 21 octobre  
« la Semaine Bleue 2013 »

Conférence débat sur la prévention du vieillissement  
Salle Grande Ourse



Vendredi 29 novembre  
« Pour le Téléthon 2013 »

Théâtre Salle Grande Ourse avec "la compagnie Pyrène"  
pour un comédie de Molière "Les femmes savantes"

Mise en scène mêlant humour et modernité, Prix de la Meilleure Pièce  
et double Prix du Meilleur Comédien au Festival de Lescar 2013

Vendredi 6 et samedi 7 décembre  
« Téléthon 2013 »

